

Interfel adopte à l'unanimité son accord interprofessionnel de financement 2026-2028

Réunissant les 15 organisations professionnelles membres d'Interfel, la COPN (Conférence des Organisations professionnelles nationales) a adopté à l'unanimité, ce mercredi 9 juillet, l'accord interprofessionnel « cotisation ad valorem » portant sur le financement d'actions collectives pour la filière des fruits et légumes frais sur la période 2026-2028. Une décision structurante, qui acte une révision à la baisse des taux de collecte d'environ 10 % pour tous les opérateurs de la filière, tout en sécurisant des priorités essentielles pour l'avenir. Avec un cap clair : poursuivre la dynamisation de la consommation de fruits et légumes frais et continuer à soutenir la recherche-expérimentation.

Une ambition collective au service de l'avenir

L'Interprofession s'accorde sur la nécessité de relancer durablement la consommation de fruits et légumes frais, alors que celle-ci continue de s'éroder depuis plusieurs années. Ce nouvel accord permettra de miser pleinement sur la dynamisation de la consommation, avec l'objectif d'inverser la tendance.

Dans le même temps, les financements dédiés à la recherche et à l'expérimentation sont garantis à hauteur de **15 millions d'euros par an** pour les trois prochaines années. Ce choix fort traduit la volonté partagée de préparer l'avenir de la filière avec des solutions techniques, agronomiques et environnementales innovantes.

« Le dialogue a été très constructif. Une nouvelle fois, l'Interprofession a su se rassembler autour de l'essentiel pour les trois prochaines années : la dynamisation de la consommation, la préparation de l'avenir avec des moyens pérennes pour la recherche et l'expérimentation, tout en maintenant sa capacité à remplir les missions collectives, au service de la filière et des consommateurs » se réjouit Daniel Sauvaitre, Président d'Interfel.

Contact presse

Victoire GENEST – 01 49 49 15 20 – 06 15 52 15 08 v.genest@interfel.com

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique